



Société française de philosophie

Maison de la philosophie, 13 rue du Four, 75006 Paris

Association loi 1901 - siret 44955662000028

<http://www.sofrphilos.fr> – contact@sofrphilos.fr

Président : Denis Kambouchner

Rapport de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2025

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des présents et représentés de créer un prix de la *Revue de métaphysique et de morale* dont l'ouverture effective est conditionnée par l'obtention de ressources auprès de donateurs. Le conseil d'administration approuve le règlement du prix (PJ) que le Bureau lui a soumis.

Le Président, Denis Kambouchner

La Secrétaire générale, Elise Marrou

Revue de
Métaphysique
et de
Morale

Règlement du prix de la Revue de métaphysique et de morale
décerné par la Société française de philosophie

Art. 1. La Société française de philosophie institue un prix de la Revue de métaphysique et de morale dont elle est propriétaire et qui est publiée aux Presses universitaires de France et disponible sur la plateforme Cairn.info. Ce prix est destiné à encourager les discussions et publications philosophiques conformément à l'objet de la Société.

Art. 2. Le concours est ouvert annuellement sous réserve que la Société dispose des ressources nécessaires. Ces ressources proviennent exclusivement de dons de personnes morales ou physiques. Le soutien du donateur est mentionné avec sa permission à l'occasion de toute publicité ou publication relative au prix. L'ouverture du concours est décidée par le bureau de la Société française de philosophie qui en détermine les montants et le calendrier.

Art. 3. Pour la première année de création du prix, son montant du prix est de 1000 €. En outre, 500 € sont réservés pour d'éventuels frais de révision linguistique ou de production de la version anglaise de l'article primé.

Art. 4. Le prix revient à un article de recherche en philosophie de 8000 mots au maximum, notes comprises, en langue française. Une version en anglais de l'article primé pourra être préparée pour publication éventuelle sur Cairn International avec l'aide mentionnée à l'article 3. La production de la version en anglais n'est pas exigée lors du concours.

Le contenu de l'article doit être original. Il ne doit pas reprendre ni de près ni de loin la substance d'un autre texte. Il ne doit pas être soumis ou avoir été soumis à une autre revue ou sous une autre forme. Il ne doit pas être ou avoir été disponible en ligne, sauf, éventuellement, comme prépublication au sein d'une unité de recherche. Les articles soumis dans le cadre d'un appel à contribution à un dossier thématique de la Revue ne sont pas admis à concourir au prix.

Tous les champs de la philosophie et toutes les écoles de pensée ou méthodes sont bienvenus.

L'article doit manifester une connaissance à jour des travaux sur son sujet et situer son apport propre à la question étudiée. Cette question doit présenter un intérêt philosophique général qui va au-delà de l'amélioration marginale de points techniques. Les notes doivent être limitées et l'érudition contenue dans les limites du nécessaire. La clarté et le soin de la rédaction sont importants.

Préalablement à sa soumission, l'article doit être mis en forme par son auteur·e selon les normes indiquées dans la charte de la Revue. Par la soumission de son texte, l'auteur·e s'engage à accepter la publication dans la Revue (sous forme imprimée et sur la plateforme Cairn.info) si son article est primé.

Art. 5. Une présélection des articles soumis lors du concours est effectuée par le comité scientifique de la Revue. Les articles présélectionnés font l'objet d'une évaluation par des experts extérieurs sous double voile d'anonymat, choisis par les directeurs et rédacteurs de la Revue. Au terme du concours, des articles non primés peuvent donner lieu à une proposition de publication dans la Revue. Toute décision de publication est de la responsabilité des directeurs et rédacteurs de la Revue. L'auteur·e d'un texte qui n'est pas proposé pour publication est libre d'utiliser les résultats de la double expertise pour le revoir en vue de la publication en d'autres lieux.